

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAC 250** Subventions (37.000 euros) à trois associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration (5e, 19e) et signature de conventions.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions de fonctionnement à trois associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration et de signer les conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.000 euros au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration et au titre de l'exposition multi-support, est attribuée à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage 59, rue de l'Ourcq (19e) au titre de ses activités en 2019. 2019-05339 et 2019-05340 ; 15955

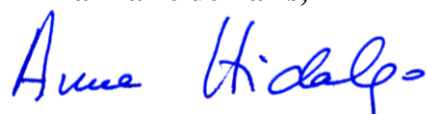
Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration, est attribuée à l'association Coup de Soleil, 132 rue de Rivoli (1er) pour organiser le 24e Maghreb des Livres en 2019. 2019-03945 ; 48101.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 13.000 euros au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères est attribuée à l'association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev 11, rue de Valence (5e). 2019-03698 ; 49542

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 37.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**